



Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2021

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 21 juin 2021 (jointe avec la COFIBU) et des 12 et 16 juillet (jointe avec la COFIBU) 2021
2. Examen des candidatures pour le poste du réviseur devant effectuer le contrôle et l'apurement des comptes annuels de l'*Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher*
3. Examen des transferts de crédits entre articles budgétaires (liste 2021/2 et liste 2020/4)
4. Examen des prises de position gouvernementales concernant les transferts
5. Décision à prendre sur les demandes de prises de position gouvernementales en suspens
6. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M. Charles Margue (remplaçant Mme Djuna Bernard), Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch (remplaçant M. Claude Haagen), M. Gilles Roth

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 21 juin 2021 (jointe avec la COFIBU) et des 12 et 16 juillet (jointe avec la COFIBU) 2021

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire approuve les projets de procès-verbal sous rubrique.

2. Examen des candidatures pour le poste du réviseur devant effectuer le contrôle et l'apurement des comptes annuels de l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher

Madame la Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, Diane Adehm (CSV), passe en revue les offres qui ont été envoyées par les différents réviseurs, en vue du contrôle et de l'apurement des comptes annuels de l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (ci-après « OKAJU »).

Madame Adehm rappelle que la Chambre des Députés a dû procéder à deux appels de candidatures, étant donné que le premier appel, publié dans la presse écrite, s'est avéré infructueux. La Chambre a donc procédé à un deuxième appel d'offres en sollicitant directement tous les réviseurs inscrits dans la liste de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) du Luxembourg via courriel. En tout, sept candidatures ont été soumises à la Chambre des Députés.

La Présidente indique en outre que l'OKAJU mène une comptabilité très simple, se constituant uniquement d'un compte de profit et pertes. L'entité ne dresse pas de bilan.

L'analyse des offres par la Commission se base sur un tableau comparatif ainsi que sur les différents dossiers de candidature soumis par les réviseurs et envoyés au préalable de la réunion aux membres de la Commission. Le tableau comparatif reprend entre autres les honoraires et les types de rapports proposés par les différents réviseurs.

Après discussion, la Commission décide de proposer au Bureau de la Chambre des Députés de choisir le réviseur ayant déposé l'offre la plus avantageuse économiquement, c'est-à-dire celle répondant au mieux au critère du meilleur rapport qualité/prix. En effet, la Commission constate que les types de rapports offerts par les réviseurs diffèrent selon leur degré de certitude, ce qui explique en outre la différence des honoraires. La Commission estime toutefois nécessaire que le rapport préparé par le réviseur retenu procure un degré de certitude élevé et exprime une opinion sur les comptes de l'OKAJU.

3. Examen des transferts de crédits entre articles budgétaires (liste 2021/2 et liste 2020/4)

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire passe en revue les listes 2021/2 et 2020/4¹ reprenant les transferts qui ont été envoyés par les ministères à la Chambre des Députés pendant la période du 1^{er} mai 2021 au 15 septembre 2021.

En référence à des transferts de crédits opérés par le Ministre de la Défense en date du 11 juin 2021 pour un montant total de 598 000 euros, Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo (LSAP) rend attentif sur le motif du transfert libellé comme suit : « Acquisitions proposées dans le cadre des propositions budgétaires 2022 mais qui seront avancées sur l'exercice 2021 en raison du surplus de fonds non utilisé sur l'article budgétaire 01.6.12.260 afin de soulager le besoin en budget 2022 ».

¹ Voir listes en annexe

Monsieur Di Bartolomeo exprime son étonnement à l'égard de l'approche consistant à grever des crédits non-utilisés lors d'une année « n », pour des dépenses qui seront en principe uniquement payées durant l'année « n+1 ». Sans vouloir juger sur l'opportunité de la dépense en tant que telle, il estime qu'en principe un tel transfert ne devrait qu'être possible dans des cas d'urgence et ne devrait pas être effectué au motif de vouloir éviter que des crédits budgétaires tombent en économie. Par conséquent, il propose d'aborder un jour cette pratique avec le Ministre des Finances et de veiller à ce qu'elle ne devienne pas systématique.

Madame la Députée Nathalie Oberweis (déi Lénk) intervient pour souligner qu'au vu des montants substantiels de ces dépenses, il serait éventuellement opportun d'inviter le Ministre de la Défense pour connaître les justifications à l'origine de ces transferts.

La proposition de Madame Oberweis est rejetée par les autres membres de la Commission au motif que les transferts en question ne sont pas questionnables quant au fonds, mais plutôt quant à la forme.

La Secrétaire-administrateur de la Commission intervient pour préciser que parfois, ce type de transfert peut également être motivé par des raisons purement budgétaires. En effet, afin de maintenir un équilibre raisonnable entre les recettes et les dépenses pour une année donnée, l'Inspection générale des finances peut dans certains cas proposer aux ministères d'engager au cours d'une année « n » des dépenses prévues pour une année « n+1 ». Cela permet de soulager le budget pour l'année « n+1 » et de veiller ainsi à respecter les objectifs budgétaires.

Au vu de ce qui précède, la Commission décide qu'il n'est pas nécessaire de demander des précisions supplémentaires concernant les transferts de crédit sous-examen. Elle retient néanmoins que la problématique soulevée par Monsieur Di Bartolomeo sera abordée à un moment jugé opportun avec le Ministre des Finances.

4. Examen des prises de position gouvernementales concernant les transferts

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire analyse ensuite les prises de position gouvernementales concernant les demandes qui ont été transmises par la Chambre des Députés en date du 18 juin 2021 pour les transferts de crédits suivants² :

- Ministère de la Protection des consommateurs, pour des montants de 3 577,50 euros, 6 878 euros et 9 231 euros (Motif : mandater des experts en vue de l'assistance juridique pour la transposition en droit national de la directive européenne relative aux actions représentatives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs)
 - Madame la Présidente indique que le ministère a expliqué dans sa prise de position que l'accord politique relatif à la directive en question est intervenu de manière surprenante et que le ministère n'avait, par conséquent, pas prévu d'enveloppe budgétaire pour des frais d'experts relatifs aux travaux de transposition. L'équipe juridique du ministère étant actuellement encore en cours de constitution, des experts externes seront nécessaires pour transposer cette directive qui vise entre autres à introduire un mécanisme procédural de recours collectif.

² Voir prises de position en annexe

- La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prend note de cette prise de position et décide qu'il n'y a pas lieu de demander des informations supplémentaires.
- Ministère de l'Economie, pour un montant de 7 400 euros (Motif : contribution volontaire en faveur du Comité du Tourisme de l'OCDE)
 - Madame la Présidente indique que le ministère a expliqué dans sa prise de position que la contribution « volontaire en faveur du Comité du Tourisme de l'OCDE » ne constitue pas une mesure nouvelle qui ait été accordée en présence d'une insuffisance de crédit. Cette contribution est, en effet, effectuée depuis 2018 et faisait aussi partie des propositions budgétaires des années précédentes. En fait, il a été omis d'inclure cette dépense dans les propositions budgétaires subséquentes.
 - La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prend note de cette prise de position et décide qu'il n'y a pas lieu de demander des informations supplémentaires.

5. Décision à prendre sur les demandes de prises de position gouvernementales en suspens

Madame la Présidente attire l'attention des membres de la Commission sur deux demandes de prises de position gouvernementales relatives à des transferts qui sont restées jusqu'à ce jour sans réponse de la part des ministères. Il s'agit plus particulièrement des demandes suivantes³ :

- Demande du 25 mars 2019 : Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs, pour un montant de 11 000 euros (Motif : acquisition de deux VW caddy)
- Demande du 21 janvier 2021 : Direction de la Défense, pour un montant 100 800 euros (Motif : adhérer à un nouveau « support partner chip » dans le domaine satellitaire auprès de l'agence NSPA)

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire décide d'envoyer un rappel aux ministères à l'origine de ces deux transferts de crédit.

6. Divers

Monsieur le Député Gilles Roth (CSV) prend la parole pour attirer l'attention de la Commission sur l'action « SuperDrecksKëscht », qui a récemment fait l'objet d'un audit qui a été présenté à la Réunion de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire en date du 17 septembre 2021.

Monsieur Roth tient à faire remarquer que d'après les dires de la presse⁴, le contrat liant le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et Oeko - Service - Luxembourg S.A. relatif à l'exécution de l'action « SuperDrecksKëscht » concernerait un engagement financier total de 97 millions d'euros pour une période totale de 10 ans. Ceci étant, Monsieur Roth s'interroge si, pour un tel engagement, le ministère n'aurait pas dû,

³ Voir demandes en annexe

⁴ Article Reporter.lu du 22 septembre 2021 – « Audit zur 'SuperdrecksKëscht', der Vorhang fällt und alle Fragen offen », Pit Scholtes

conformément à l'article 99 de la Constitution⁵, soumettre à la Chambre des Députés une loi spéciale autorisant cet engagement financier, qui dépasse le seuil de 40 millions d'euros. Il renvoie, dans ce contexte, à l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi relative au financement du Réseau national intégré de radiocommunication (RENITA)⁶. Partant, Monsieur Roth souligne que pour vérifier l'applicabilité de l'article 99 de la Constitution, il y a lieu d'examiner l'engagement financier total d'un contrat s'étalant sur plusieurs années et non pas le montant de cet engagement total attribuable à chaque année.

Monsieur le Député André Bauler (DP) intervient pour rappeler que le Conseil d'État avait également émis une opposition formelle sur une problématique similaire, dans le cadre du projet de loi relatif au financement de l'institut Max Planck pour un montant total de 12 millions d'euros l'année⁷.

Monsieur le Député Charles Marque (déi gréng) demande si le montant de 97 millions d'euros évoqué par la presse ne constituerait pas plutôt un engagement financier cumulé de contrats successifs annuels qui, pris dans l'année, porteraient sur un montant en dessous du seuil de 40 millions d'euros. Dans ce cas, il se peut que l'article 99 de la Constitution ne s'appliquerait pas.

Tout en indiquant ne pas connaître la teneur du contrat en question, Monsieur Roth suggère que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire convoque, dans les plus brefs délais et encore avant la prochaine séance plénière de la Chambre des Députés, une réunion jointe avec la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire en présence de Madame la Ministre Dieschbourg, afin de discuter sur le volet financier du dossier « SuperDrecksKëscht » et pour clarifier la question de savoir si une loi spéciale aurait dû être soumise à la Chambre des Députés, au préalable de la conclusion du contrat. Il propose en outre de solliciter un avis juridique à la Chambre des Députés pour clarifier la question de l'applicabilité de l'article 99 dans ce cas d'espèce.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire ce qui suit :

- De demander à Madame la Ministre Dieschbourg de bien vouloir transmettre à la Commission toute documentation en lien avec le volet financier du dossier « SuperDrecksKëscht ».
- D'organiser ensuite une réunion jointe au cours de la semaine du 4 octobre 2021, avec la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire et en présence de Madame la Ministre Dieschbourg, pour échanger sur le volet financier du dossier « SuperDrecksKëscht ».
- De solliciter un avis juridique auprès des services juridiques de la Chambre des Députés pour clarifier la question de savoir si, pour cet engagement contractuel, une loi spéciale

⁵ Article 99 de la Constitution : « Aucun impôt au profit de l'Etat ne peut être établi que par une loi. - Aucun emprunt à charge de l'Etat ne peut être contracté sans l'assentiment de la Chambre. - Aucune propriété immobilière de l'Etat ne peut être aliénée si l'aliénation n'en est autorisée par une loi spéciale. Toutefois une loi générale peut déterminer un seuil en dessous duquel une autorisation spéciale de la Chambre n'est pas requise. - Toute acquisition par l'Etat d'une propriété immobilière importante, toute réalisation au profit de l'Etat d'un grand projet d'infrastructure ou d'un bâtiment considérable, tout engagement financier important de l'Etat doivent être autorisés par une loi spéciale. Une loi générale détermine les seuils à partir desquels cette autorisation est requise. - Aucune charge grevant le budget de l'Etat pour plus d'un exercice ne peut être établie que par une loi spéciale. - Aucune charge, aucune imposition communale ne peut être établie que du consentement du conseil communal. - La loi détermine les exceptions dont l'expérience démontrera les nécessités relativement aux impositions communales. »

⁶ Avis du Conseil d'État sur le projet de loi 7248

⁷ Avis du Conseil d'État sur le projet de loi 6679

aurait dû être déposée à la Chambre des Députés, en vertu de l'article 99 de la Constitution.

Madame Adehm charge également le secrétariat d'envoyer les documents relatifs à l'audit de l'action « SuperDrecksKëscht » aux membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire approuve la proposition de Madame Adehm.

Luxembourg, le 17 décembre 2021

La Secrétaire-administrateur,
Cristel Sousa

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Transferts d'articles budgétaires entrés entre le 1er mai et le 15 septembre 2021 concernant l'exercice 2021
liste 2021/2

Date du courrier	Article sous-estimé	Article de provenance	Montant en euros	Motif
Culture				
14/05/21	02.1.11.100	02.1.12.260	171,04 €	Le montant à allouer aux fonctionnaires et employés du Service des sites et monuments nationaux pour indemnités d'habillement 2021, adapté aux variations de l'indice des prix à la consommation - articles d'habillement proprement dits - suivant la moyenne établie par le Statec pour l'année précédente, s'élève à 2.269,04 €
02/08/21	02.0.35.060	02.0.12.303	6.400,00 €	Vu que le European Youth Orchestra a spontanément repris ses activités en 2021, le ministère a décidé de soutenir cette initiative en faveur des jeunes musiciens en Europe
10/09/21	02.1.12.020	02.1.12.260	1.350,00 €	La dépense pour carburant s'élève à 1.247,11 € pour la période allant du 01/01/2021 au 30/06/2021 et, au vu du solde de l'engagement, à savoir 307 €, 1.000 € devraient encore être engagés pour couvrir la période allant du 01/07/2021 au 31/12/2021. 300 € devraient encore être engagés pour faire réparer un feu de stop arrière de la voiture AA4084, et pour faire monter les pneus d'hiver avant la période hivernale.
Défense				
11/06/21	01.6.12.350	01.6.12.260	90.000,00 €	Acquisitions proposées dans le cadre des propositions budgétaires 2022 mais qui seront avancées sur l'exercice 2021 en raison du surplus de fonds non utilisé sur l'article budgétaire 01.6.12.260 afin de soulager le besoin en budget 2022. (<i><u>Voir détails annexés à l'arrêté de transfert</u></i>)
11/06/21	31.6.74.040		200.000,00 €	
11/06/21	31.6.74.050		30.000,00 €	
11/06/21	31.6.74.310		115.000,00 €	
11/06/21	31.6.74.320		80.000,00 €	
11/06/21	31.6.74.330		10.000,00 €	
11/06/21	31.6.74.392		73.000,00 €	
08/07/21	31.6.74.000	01.6.12.304	40.000,00 €	Acquisition d'un bus à 22 places dont les coûts, planifiés sur le budget 2021, étaient sous-estimés
08/07/21	31.6.74.030		150.000,00 €	Acquisition de deux mannequins de simulation, proposée dans le cadre des propositions budgétaires 2022 mais qui sera avancée sur l'exercice 2021 en raison du surplus de fonds non utilisé sur l'article budgétaire 01.6.12.260 afin de soulager le besoin en budget 2022.
07/09/21	31.6.74.392	01.6.12.304	70.000,00 €	Acquisition d'équipement SatCom nécessaire pour offrir des capacités de communication via LuxGovSat au profit d'une mission EUTM planifiée au Mozambique, mission qui n'était pas encore connue au moment de l'élaboration du budget 2021

Économie

18/08/21	05.5.11.100	05.5.12.260	352,00 €	Le supplément de première mise prévu par la lettre circulaire du Ministère de la Fonction publique pour un agent recruté au cours de l'année 2021 n'avait pas été pris en compte lors de l'établissement des propositions budgétaires
03/09/21	05.5.12.320	05.5.41.012	15.000,00 €	Réparation de deux comparateurs Mettler endommagés lors des inondations du 14 et 15 juillet 2021 du bâtiment occupé par le Service de la Métrologie légale à Steinsel

Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

20/07/21	10.7.11.100	10.7.41.010	10.000,00 €	Augmentation de l'effectif des Centres de compétences
04/08/21	11.6.12.000	11.6.12.120	22.000,00 €	Pour les mois de janvier à juillet 2021, un montant de près de 51.600 € a été dépensé en tant qu'indemnités à des intervenants externes ; les intervenants externes proposent des activités sportives et artistiques aux mineurs placés au CSEE qui ne peuvent être assurées par le personnel éducatif interne, et il importe de continuer ces interventions au cours de l'année scolaire 2021/2022

Énergie

11/05/21	55.0.74.064	55.0.74.050	1.500,00 €	Frais concernant les données actualisées du marché du gaz naturel requises en vertu de l'article 23 du règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 2011 relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz, afin de déterminer la redevance à payer par les bénéficiaires du biogaz
----------	-------------	-------------	------------	--

Environnement, du Climat et du Développement durable

11/08/21	22.3.12.302	22.3.12.190	8.000,00 €	Différentes interventions d'urgence survenues en 2021, dont notamment suite à un déversement de substances organiques à Bissen (<u><i>Voir le détail dans l'arrêté de transfert</i></u>)
----------	-------------	-------------	------------	--

État

21/06/21	30.4.74.050	30.4.74.060	540,00 €	Paiement erroné d'une facture sur cet article
----------	-------------	-------------	----------	---

Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

15/07/21	12.0.12.190	12.0.12.010	2.000,00 €	Les dépenses liées aux formations, séminaires, frais d'organisation et de participation s'avèrent plus importantes que prévu
----------	-------------	-------------	------------	--

Justice

19/05/21	07.2.12.061	07.2.12.192	5.000,00 €	Les frais supplémentaires relatifs au réseau RENITA pour la mise à niveau du réseau de radiophonie
18/06/21	37.1.74.060	37.1.74.050	335,00 €	Acquisition d'une nouvelle licence en matière de codage JAVA

30/06/21	07.2.12.060	07.2.12.191	6.415,00 €	Payer la facture 2/2021 de la société SACEM Luxembourg SC ainsi que les frais supplémentaires liés à l'opération, l'entretien et à la surveillance du réseau RENITA
30/06/21	07.2.12.330	07.2.12.011	73,00 €	La dernière augmentation de l'indice des prix à la consommation nationale n'a pas été prise en considération lors des calculs des loyers pour les prévisions budgétaires
30/06/21	07.2.11.110	07.2.12.190	200,00 €	Payer l'indemnité à un agent en charge de la caisse du CPL depuis le 1er mai 2021. Suite à une réorganisation interne, l'ancien agent en charge de la caisse a été affecté à un autre service.
02/07/21	37.3.74.010	07.3.12.260	4.500,00 €	Acquisition d'une photocopieuse pour les bureaux supplémentaires des juridictions administratives
26/08/21	07.0.12.120	07.0.12.140	11.900,00 €	Conclure un contrat supplémentaire avec la firme Financial Transparency Advisors GmbH en vue de l'examen du rapport d'évaluation verticale des risques en matière de financement du terrorisme produit par les autorités luxembourgeoises.
26/08/21	07.0.12.000	07.0.12.190	5.000,00 €	Assurer la mise à disposition d'un interprète lors de la prononciation de la sanction disciplinaire par le directeur ou son délégué

Mobilité et des Travaux publics

02/07/21	51.4.74.040	51.4.74.041	4.600,00 €	Acquisition d'un système de pesage des essieux pour le service des ateliers de l'Administration des Bâtiments publics
----------	-------------	-------------	------------	---

Sécurité intérieure

18/06/21	06.1.11.120	06.1.12.261	5.000,00 €	Certains changements au niveau du personnel tels que la reprise de service de fonctionnaires en congé prolongé et l'annulation de suspensions
07/07/21	06.1.12.303	06.1.12.261	25.000,00 €	La mission civile de l'Union Européenne "EUAM Ukraine" a été prolongée et une nouvelle mission de police de l'Union Européenne (EUPOL COPPS) pour les territoires palestiniens a été ajoutée
16/07/21	06.1.11.090	06.1.12.261	2.000,00 €	Augmentation de l'indemnité de poste mensuelle revenant à l'officier de liaison auprès de l'Office européen de police EUROPOL à La Haye
20/07/21	06.1.11.080	06.1.12.261	50.000,00 €	La situation sanitaire actuelle oblige les policiers effectuant un voyage de service à l'étranger de procéder à un test de dépistage payant avant leur départ et lors de leur retour au travail et les prévisions des frais pour le remplacement fréquent du matériel de secours des coffres médicaux ordinaires de même que le matériel médical spécial des sécuristes de l'Unité spéciale de la Police ont été évaluées trop justes.
20/07/21	06.1.12.330		10.000,00 €	La Police grand-ducale, compte tenu de la menace terroriste permanente, avait renforcé au cours des dernières années son groupe canin ayant comme conséquence une augmentation des frais de nourriture, de vétérinaire et d'hébergement

Transferts d'articles budgétaires entrés entre le 1er mai et le 15 septembre 2021 concernant l'exercice 2020
liste 2020/4

Date du courrier	Article sous-estimé	Article de provenance	Montant en euros	Motif
Famille et de l'Intégration				
03/05/21	12.1.33.058	12.1.33.056	27.353,00 €	Le volume des prestations « soutien de l'entourage et suivi deuil », fournies en 2020 par les deux organismes gestionnaires bénéficiant d'une convention dans le cadre du service « accompagnement et soins palliatifs », a dépassé les prévisions



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°257261
Responsable: Cocard Francine
Auteur: Etgen Fernand

Envoyé au service Expédition le 21/06/2021 à 09h43

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire - Demande d'information concernant des transferts de crédits effectués par le Ministère de la Protection des consommateurs

Destinataires

Direction et assistante de direction
Commission du contrôle de l'exécution budgétaire
Groupe d'envoi - Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)
BETTEL Xavier, Premier ministre, Ministre d'État
HANSEN Marc, Ministre aux Relations avec le Parlement
LENERT Paulette, Ministre de la Protection des consommateurs



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Francine Cocard
Service des Commissions
Tél.: + (352) 466 966-322
Fax: + (352) 466 966-308
Courriel: fcocard@chd.lu

Luxembourg, le 18 juin 2021

Monsieur Xavier Bettel
Premier Ministre, Ministre d'Etat
L-2910 Luxembourg

Concerne: Transferts de crédits effectués par le Ministère de la Protection des consommateurs

Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat,

Au cours de sa réunion du 31 mai 2021, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a procédé à l'examen des transferts de crédits opérés par différents ministères au cours des derniers mois et portant sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020.

Parmi ces opérations, le transfert suivant a particulièrement attiré l'attention de la commission parlementaire :

Ministère de la Protection des consommateurs:

Article sous-estimé : 26.0.12.120

Sommes concernées : 3 577,50 euros; 6 878 euros et 9 231 euros (3 transferts de crédits vers le même article)

Motif invoqué: « mandater des experts en vue de l'assistance juridique pour la transposition en droit national de la directive européenne relative aux actions représentatives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs »

La Commission parlementaire souhaite obtenir des informations complémentaires sur la nécessité de mandater des experts.

Copie de la présente est envoyée pour information à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement et à Madame Paulette Lenert, Ministre de la Protection des consommateurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, l'expression de ma considération très distinguée.

Fernand Etgen

Président de la Chambre des Députés
23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°259745

Responsable: Service des Séances plénières et Secrétariat général

Auteur: Ministre de la Protection des consommateurs

Envoyé au service Expédition le 26/07/2021 à 15h24

Transferts de crédits effectués par le Ministère de la Protection des consommateurs

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 26 JUIL. 2021

Personne en charge du dossier :
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954



SCL : TP – 1477 / jls

Objet : Transferts de crédits effectués par le Ministère de la Protection des consommateurs.

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 18 juin 2021, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Madame la Ministre de la Protection des consommateurs sur les transferts opérés par le Ministère de la Protection des consommateurs vers l'article 26.0.12.120 du budget des recettes et des dépenses de l'État de l'exercice 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement


Marc Hansen



Dossier suivi par : Nadia Djebbar
Tél.: 247-73726
nadia.djebbar@mpc.etat.lu

Monsieur le Ministre des relations au
Parlement
Marc Hansen

5, rue Plaetis
L - 2338 Luxembourg

Luxembourg, le 8 juillet 2021

Objet : Transferts de crédits effectués par le Ministère de la Protection des consommateurs (MPC)

Monsieur le Ministre,

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire souhaite obtenir des informations complémentaires sur 3 transferts de crédit effectués en 2020 vers l'article 26.0.12.120 *Frais d'experts et d'études* du Ministère de la Protection des consommateurs afin de mandater des experts en vue de l'assistance juridique pour la transposition en droit national de la directive européenne relative aux actions représentatives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs.

Lesdits transferts de crédit ont été effectués par arrêté ministériel du 12 février 2021 à partir des articles

- 26.0.12.010 *Frais de route et de séjour* (3.577,50 €),
- 26.0.12.020 *Frais d'exploitation des véhicules automoteurs* (6.878 €)
- 26.0.12.191 *Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation* (9.231 €),

ce qui équivaut à un total de 19 686,50 € transférés.

À noter que les crédits votés de l'article 26.0.12.120 *Frais d'experts et d'études* s'élevaient pour 2020 à 100 000 € et que les dépenses suivantes étaient déjà prévues (budget des engagements) au moment où la nécessité de recourir à une expertise supplémentaire fut constatée :

- pour un montant de 93.600 € réduit par la suite à 65.520 €: un audit de Union Luxembourgeoise des consommateurs (ULC), organisme cofinancé par le MPC;
- pour un montant de 8.300 € réduit à 8.190 €: une assistance juridique pour la revue des aspects techniques liés en particulier aux dispositions relatives aux objets connectés, de protection des données et de propriété intellectuelle en vue de la transposition des directives européennes dites « DCD » et « SGD » ;



- pour un montant de 4.100 € réduit par la suite à 3.600 € : expertise juridique pour le dossier « recours collectif » en début d'année 2020 ;

ce qui équivaut à budget d'engagement total de 106.000 €, réduit par la suite à 77.810 € pour le budget des paiements.

Le MPC a été saisi en 2020 des travaux de transposition des directives

- (UE) 2019/771¹et
- (UE) 2019/770² à transposer avant le 1^{er} juillet 2021 pour une mise en application à partir du 1^{er} janvier 2022,
- (UE) 2019/2161³ à transposer avant le 28 novembre 2021 pour une mise en application à partir du 28 mai 2022 ainsi que de la directive
- (UE) 2020/1828⁴ avec un délai de transposition au 25 décembre 2022 et une mise en application au 25 juin 2023.

Il faut dire que l'accord politique au sujet de la directive 2020/1828 trouvé en juin 2020 lors des trilogues sous présidence croate est intervenu de manière assez surprenante alors que l'existence d'une minorité de blocage au Conseil laissait présager de longues et difficiles négociations sous présidence allemande lors du deuxième semestre 2020. Dès lors, tel que le dossier se présentait en 2019, le MPC n'avait pas prévu d'enveloppe pour 2020 pour des frais d'experts relatifs aux travaux de transposition alors qu'il tablait sur une poursuite des discussions en 2021. En effet, lesdits travaux s'avèrent complexes, au vu du fait que la directive 2020/1828 vise à introduire un mécanisme procédural de recours collectif qui s'articule avec la tradition juridique respective des États membres et préserve donc leur autonomie procédurale. Au Luxembourg, un tel mécanisme n'existe pas encore et la nouvelle procédure devra se calquer sur le système juridique existant.

Un devis estimatif de 43.875 € TTC pour expertise juridique supplémentaire a par conséquent été établi en fin d'année. La dépense définitive s'élève à 42.296,46 € et le budget des dépenses pour l'article 26.0.12.120 *Frais d'experts et d'études* pour l'année 2020 s'élève donc à 119.606,46 €.

¹ Directive (UE) 2019/771 du 20 mai 2019 relative à certains aspects concernant les contrats de vente de biens

² Directive (UE) 2019/770 du 20 mai 2019 relative à certains aspects concernant les contrats de fourniture de contenu numériques et de services numériques

³ Directive (UE) 2019/2161 du 27 novembre 2019 modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et les directives 98/6/CE, 2005/29/CE et 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une meilleure application et une modernisation des règles de l'Union en matière de protection des consommateurs

⁴ Directive (UE) 2020/1828 du 25 novembre 2020 relative aux actions représentatives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs



Il convient également de remarquer que l'équipe juridique du MPC était, au moment où les travaux décrits ci-dessus ont dû être effectués, en cours de constitution et composée en fin d'année 2020 de 3,5 ETP dont un 1 ETP en congé de maladie prolongé et un 1 ETP en congé maternité, transitoirement remplacé par un autre ETP pour une durée de 3,5 mois environ (18/01/2021 – 30/04/2021).

Au vu de l'ampleur et de la complexité des travaux et étant donné la situation de l'équipe juridique du MPC début 2021 en termes de ressources humaines, le recours à une assistance juridique n'était pas prévisible au moment de l'élaboration des propositions budgétaires pour l'année 2020 mais inévitable afin de garantir une transposition dans les temps de toutes les directives dont le ministère se trouve saisi.

Enfin, je tiens à préciser que la dépense liée aux frais dont il est question ici a trouvé mon plein assentiment dans la mesure où la transposition de la directive 2020/1828 concerne le large public-cible des consommateurs-citoyens qui est au centre de l'action de mon ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de la Protection des consommateurs



Paulette Lenert

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	12 JUIL. 2021
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°257259
Responsable: Cocard Francine
Auteur: Etgen Fernand

Envoyé au service Expédition le 21/06/2021 à 09h38

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire - Demande d'information concernant un transfert de crédit effectué par le Ministère de l'Economie

Destinataires

Direction et assistante de direction
Commission du contrôle de l'exécution budgétaire
Groupe d'envoi - Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)
BETTEL Xavier, Premier ministre, Ministre d'État
HANSEN Marc, Ministre aux Relations avec le Parlement
FAYOT Franz, Ministre de l'Économie



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Francine Cocard
Service des Commissions
Tél.: + (352) 466 966-322
Fax: + (352) 466 966-308
Courriel: fcocard@chd.lu

Luxembourg, le 18 juin 2021

Monsieur Xavier Bettel
Premier Ministre, Ministre d'Etat
L-2910 Luxembourg

Concerne: Transfert de crédit effectué par le Ministère de l'Economie

Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat,

Au cours de sa réunion du 31 mai 2021, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a procédé à l'examen des transferts de crédits opérés par différents ministères au cours des derniers mois et portant sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020.

Parmi ces opérations, le transfert suivant a particulièrement attiré l'attention de la commission parlementaire :

Ministère de l'Economie:

Article sous-estimé : Le crédit inscrit à l'article 05.0.35.060 intitulé « Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales »

Somme concernée : 7 400 euros

Motif invoqué : « pour le paiement d'une contribution volontaire en faveur du Comité de Tourisme de l'OCDE »

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire critique le fait que ladite contribution est désignée comme « volontaire », en présence d'une insuffisance de crédit. Elle rappelle le principe qu'une dépense peut seulement être engagée si la dotation budgétaire est suffisante et souhaiterait connaître les raisons qui ont amené le ministère à payer la contribution.

Copie de la présente est envoyée pour information à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement et à Monsieur Franz Fayot, Ministre de l'Economie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, l'expression de ma considération très distinguée.

Fernand Etgen

Président de la Chambre des Députés
23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°260577

Responsable: Service des Séances plénières et Secrétariat général

Auteur: Ministre de l'Économie

Envoyé au service Expédition le 19/08/2021 à 15h13

Ministre de l'Économie: Prise de position sur le transfert opéré vers l'article 05.0.060 du budget des recettes et des dépenses de l'État de l'exercice 2020

Destinataires

Direction et assistante de direction

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire

Groupe d'envoi - Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement



Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 AOUT 2021

Personne en charge du dossier :
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL : TP - 1576 / jls

Objet : Transfert de crédit effectué par le Ministre de l'Économie

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 18 juin 2021, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre de l'Économie sur le transfert opéré vers l'article 05.0.060 du budget des recettes et des dépenses de l'État de l'exercice 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement



Marc Hansen



Luxembourg, le 4 août 2021

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
23, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 LUXEMBOURG

n.réf : DBA-21-005-M.N./budget

Concerne: Transfert de crédit effectué par le Ministère de l'Économie sur l'article 05.0.35.060 : Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 18 juin 2021, concernant un transfert de crédit sur l'article 05.0.35.060 d'un montant de 7.400€, veuillez trouver ci-après les renseignements demandés.

La contribution « volontaire en faveur du Comité du Tourisme de l'OCDE » ne constitue pas une mesure nouvelle qui ait été accordée en présence d'une insuffisance de crédit. Cette contribution est effectuée depuis 2018 et faisait aussi partie des propositions budgétaires des années précédentes.

En 2017, il a été décidé d'un commun accord avec le Ministère des Affaires étrangères d'accorder une aide au Global Forum on Steel Excess Capacity à hauteur maximale de 12.000€. Cette décision a été prise après les discussions budgétaires entre fonctionnaires et en accord avec l'IGF. Le budget afférent a été inscrit au budget 2018. La somme de 7.600€ a été payée les années subséquentes.

Etant donné que cet accord avait été ficelé après les discussions budgétaires entre fonctionnaires, il a été omis d'inscrire cette dépense dans les propositions budgétaires des années suivantes. A ce jour, la contribution au Global Forum on Steel Excess Capacity fait partie du budget accordé par l'IGF.

En 2018, le budget de l'article 05.0.35.060 s'élevait à 372.548€ et était suffisant pour honorer les engagements. Avec la création du ministère de l'Énergie, le budget du ministère de l'Économie a été réduit à 150.000€ pour 2019. Mais, comme indiqué ci-dessus, il a été omis d'y inclure la contribution de 7.600€ pour le volet Global Forum on Steel Excess Capacity.



Concrètement la facture relative à la contribution « volontaire en faveur du Comité du Tourisme de l'OCDE » nous est parvenue en fin de l'année 2020 et notamment après celle concernant le Global Forum on Steel Excess Capacity. Cette dernière contribution a été honorée en premier lieu et un montant de 7.400€ manquait pour effectuer l'engagement de la dépense relative au Comité du Tourisme. Pour cette raison mes services ont effectué le transfert sous rubrique.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, le Ministère de l'Économie s'efforce à respecter les procédures en matière d'engagement et d'ordonnancement des dépenses à charge du budget de l'État.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de l'Économie,



Franz Fayot

Annexes :

- lettre du Ministre du Tourisme du 10 septembre 2020 envoyée à l'OCDE et la réponse du 12 septembre 2020 de l'OCDE concernant la contribution volontaire en faveur du Comité du Tourisme de l'OCDE
- lettre du Ministre de l'Économie du 10 septembre 2020 envoyée à l'OCDE concernant la contribution volontaire en support des activités du Global Forum on Steel Excess Capacity



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Le Ministre des Classes moyennes
Le Ministre du Tourisme

Mme Lamia KAMAL-CHAOUÏ
Directrice
Centre pour l'entrepreneuriat,
les PME, les régions et les villes
OCDE
2, rue André Pascal
75775 Paris Cedex 16
France

Luxembourg, 10 septembre 2020

Madame Kamal-Chaoui,

Je vous informe que la Direction générale du tourisme du ministère de l'Économie du Luxembourg contribuera à hauteur de 10.000 EUR en 2020 au domaine de résultat 1.2.4. Tourisme qui fait partie du Programme de Travail et Budget 2019-20 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

J'ai noté que l'OCDE administrera cette contribution conformément à son Règlement financier et aux autres règles et procédures applicables, qui prévoient la facturation d'un montant au titre du recouvrement des coûts administratifs de 6.3 % de la contribution totale. J'ai noté que les résultats des travaux, sous quelque forme que ce soit, seront la propriété exclusive de l'Organisation.

Ce montant de 10.000 EUR sera réglé à réception d'une facture de l'OCDE. Les montants inutilisés de cette contribution volontaire pourront être utilisés dans le cadre des futurs programmes de travail et budget sous le même résultat thématique.

Tout litige, différend ou réclamation né du présent contrat ou se rapportant au présent contrat, ou à son inexécution, à sa résolution ou à sa nullité, sera tranché par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la CPA 2012. Le nombre d'arbitres est fixé à un. La langue à utiliser pour la procédure arbitrale sera le français. Le lieu de l'arbitrage sera Paris (France). Les Parties renoncent expressément à leur droit de présenter un recours en annulation contre toute sentence rendue par le tribunal arbitral.

La présente lettre et votre confirmation d'acceptation constitueront un accord par lequel nous serons liés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée,

Le Ministre du Tourisme,

Lex Deller



DIRECTION EXÉCUTIVE
Programme, budget et gestion financière

Ms. Ricarda Braun
Ministère de l'Économie
19-21, boulevard Royal
2449 Luxembourg
Luxembourg

Notre référence: CFE / D05530 / 90007729
Votre référence: Lettre du 10 septembre

Paris, le 12 Octobre 2020

Madame,

Nous vous remercions de votre offre de contribution volontaire en faveur de l'activité suivante:

Comité de Tourisme de l'OCDE

Veuillez trouver ci-joint une copie de votre lettre d'offre ainsi que la facture correspondante pour règlement. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir effectuer votre règlement sous 30 jours. Afin d'assurer l'identification rapide et exacte de vos paiements, nous vous prions de nous en avertir par courrier électronique à PBF:INCOME@oecd.org en faisant référence au numéro de facture de l'OCDE.

Le Service du Programme, du Budget et de la Gestion Financière vous remercie par avance et reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire. Pour les questions administratives, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse vc.administration@oecd.org. Dans cette attente, nous vous demandons d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Barbara Arrivo-Eugene
Responsable d'unité
Vérification, acceptation et administration des
contributions volontaires.

cc: Ricarda.Braun@eco.etat.lu; luis.soares@eco.etat.lu

BÆE/fb



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, 10th December, 2020

OECD
Mr. Wyckoff
2, rue André Pascal

F-75775 Paris Cedex 16

Dear Mr. Wyckoff,

I am pleased to inform you that Luxembourg will make available a voluntary contribution of 7590 EUR in support of the activities of the Global Forum on Steel Excess Capacity, which is included in the 2019-20 Programme of Work and Budget of the OECD.

This amount will be paid in full upon receipt of an invoice from the OECD. Please send the invoice to the following person:

Name: Tom Theves, Premier Conseiller de gouvernement
Address: Ministry of Economy 19-21, boulevard Royal L-2914 Luxembourg
Phone : +352 247 84173
Email: tom.theves@eco.etat.lu

We note that the OECD shall administer the contribution in accordance with its Financial Regulations and other relevant OECD rules, policies and procedures, which provide for an administrative cost recovery charge of 6.3% of the total contribution amount.

The continuation of any outputs beyond 2019-20 is subject to the inclusion of such outputs in the OECD's Future Programme(s) of Work and Budget.

To limit administration costs, should upon completion of the project an amount of EUR 2000 or less [for an offer of KEUR 100 or above]; or EUR 1000 or less [for offers of less than KEUR 100] remain unspent, the OECD shall not be required to return these funds to Luxembourg.

Any dispute, controversy or claim arising out of or relating to this contribution, or the breach, termination or invalidity thereof, shall be settled by arbitration in accordance with the PCA Arbitration Rules 2012.

19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
TVA LU 158 52 112

Tél: (+352) 247-82478
Fax (+352) 46 04 48
IBLC 158 52 112

Adresse postale:
L-2914 Luxembourg

info@eco.public.lu
www.gouvernement.lu/meco
www.luxembourg.lu

The number of arbitrators shall be one. The language to be used in the arbitral proceedings shall be English. The place of arbitration shall be Paris (France). The Parties expressly renounce their right to seek the annulment or setting-aside of any award rendered by the arbitral tribunal.

I would appreciate it if the necessary steps could be taken to proceed with this contribution as soon as possible.

The present letter and your confirmation of acceptance shall form a binding agreement between us

Yours sincerely,

For the Minister of Economy

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Tom Theves', written over a horizontal line.

Tom Theves
Chief of Cabinet

THE BUDGET FOR THE GLOBAL FORUM ON STEEL EXCESS CAPACITY FOR MEMBERS' APPROVAL

Budget of the Global Forum

The total costs to perform GFSEC activities amount to €685k per annum. A breakdown of the estimated total annual cost by activity is provided in Annex 1. GFSEC members are invited to cover the costs of the budget through voluntary contributions. The proposed option for allocating the voluntary contributions across the Forum's members, prepared following the discussions held during the second meeting of the GFSEC on 21 February in Berlin, is provided in the table below for the swift approval of GFSEC members.

This proposed option uses three criteria to differentiate members' contributions: *i)* membership in the Steering Group or not, *ii)* the size of crude steel production for non-Steering Group members, and *iii)* EU membership or not. The latter criterion is employed to avoid overlap between the contribution of the European Union, as a member of the Steering Group, and those of individual EU Member States. The proposed option in this note has been endorsed by the European Union.

Proposed allocation of expenditures across GFSEC members

	Number of members	Contribution per member	Total
Membership in the Steering Group	9	38.1	342.9
Remaining GFSEC members	24	(see breakdown below)	342.1
EU Member States			
< 10 mmt*	10	12.0	120.0
> 10 mmt*	4	16.0	64.0
Non-EU			
< 10 mmt*	7	14.4	100.8
> 10 mmt*	3	19.1	57.3
Total budget			685

* Crude steel production in 2015 (in million metric tonnes), the latest annual data which were available at the time of the establishment of the GFSEC (see Annex 2 for the production figures).

The process for members to make their voluntary contributions

Once the budget allocations in the table above are approved by all GFSEC members, each member will receive a template offer letter that will have to be completed and signed, indicating the member's commitment to the budget of the GFSEC, the amount of its contribution, and the contact person to whom the invoice should be sent.

Shortly after the OECD receives the signed letter from the GFSEC member, the OECD's accounting department will send the corresponding invoice and payment instructions to the person listed as a contact in the offer letter.

Annex 1: Annual cost by GFSEC activity

Activity	Annual Cost (EUR '000s/year)
Development and implementation of information-sharing mechanism	
Development of templates for information sharing	30
Collection and compilation of information	50
Analysis of information and preparation of country notes	110
Preparation of regular reports for GFSEC members and an interim progress report to the G20	100
Forecasting of long-term steel demand	
Development of methodology for forecasting long-term steel demand	50
Analysis and preparation of report on long-run steel demand	50
Communication and dissemination	
Communication, including development and maintenance of website	40
Development and maintenance of internal information-sharing platform	10
Supporting documents	
Background documents, follow-up documents, and other supporting documentation	75
Meetings and logistics*	
Two working-level	60
One high-level	50
Travel, data and miscellaneous*	
	60
Total, EUR thousands	685

* Note: This assumes the OECD is hosting the relevant meetings. Should fewer meetings be hosted by the OECD, funds will be carried forward to the next year, and members' contributions for that year reduced accordingly. This will occur net of changes in travel costs resulting from the location of GFSEC meetings.

Annex 2. Crude steel production by GFSEC member in 2015

Member	Crude Steel production (million tonnes)
1 Argentina	5.0
2 Australia	4.9
3 Austria	7.7
4 Belgium	7.3
5 Brazil	33.3
6 Canada	12.5
7 China	803.8
8 European Union	166.1
9 Finland	4.0
10 France	15.0
11 Germany	42.7
12 Greece	0.9
13 Hungary	1.7
14 India	89.0
15 Indonesia	4.9
16 Italy	22.0
17 Japan	105.1
18 Luxembourg	2.1
19 Mexico	18.2
20 Netherlands	7.0
21 Norway	0.6
22 Poland	9.2
23 Russia	70.9
24 Saudi Arabia	5.2
25 Slovak Republic	4.6
26 South Africa	6.4
27 South Korea	69.7
28 Spain	14.8
29 Sweden	4.4
30 Switzerland	1.5
31 Turkey	31.5
32 United Kingdom	10.9
33 United States	78.8

Source: World Steel Association



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°217086
Responsable: Cocard Francine
Envoyé au service Expédition le 26/03/2019 à 11h30

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire - Agriculture (question concernant un transfert de crédit)

Destinataires

Commission du contrôle de l'exécution budgétaire
Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Francine Cocard
Service des Commissions
Tél.: + (352) 466 966;322
Fax: + (352) 466 966-308
Courriel: fcocard@chd.lu

Luxembourg, le 25 mars 2019

Monsieur Xavier Bettel
Premier Ministre, Ministre d'Etat
L-2910 Luxembourg

Concerne: Transfert de crédit effectué par le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs

Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat,

Au cours de sa réunion du 11 mars 2019, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a procédé à l'examen des transferts de crédits opérés par différents ministères au cours des derniers mois et portant sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018.

Parmi ces opérations, le transfert suivant a particulièrement attiré l'attention de la commission parlementaire :

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs

Article sous-estimé : 49.2.74.000 (« Acquisition de véhicules automoteurs »)

Montant du transfert : 11.000 euros

Motif : « Après l'acquisition de deux VW caddy pour un montant de 49.000 €, ainsi que d'une voiture électrique acquise à travers la soumission centralisée au prix de 28.000 €, le solde de l'article est de 14.800 €. Le service de météorologie a régulièrement besoin d'une fourgonnette traction 4x4 pour rejoindre les stations météorologiques qui se trouvent dans des champs ainsi que dans des prairies afin de les inspecter et de les entretenir. Bien que les stations fonctionnent de façon autonome en matière de collecte de données, l'entretien et l'inspection s'imposent régulièrement afin de garantir la qualité des données ainsi que de réduire et éviter des défaillances. (...) Actuellement, chaque station du réseau est visitée

environ une fois par mois par le service de la météorologie de l'ASTA. Néanmoins, nous constatons que la qualité des données peut être améliorée ainsi que la durée des pannes réduite si le service de la météorologie disposera d'une voiture lui étant réservée à titre exclusif. Les deux VW Caddy déjà acquises en 2018 constituent des véhicules de remplacement pour les circonscriptions. »

Les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire souhaiteraient avoir des informations complémentaires concernant cette dépense, notamment les circonstances expliquant le dépassement du crédit initialement prévu.

Copie de la présente est envoyée pour information à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement et à Monsieur Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, l'expression de ma considération très distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a small flourish at the end.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier n°247690
Responsable: Cocard Francine
Auteur: Etgen Fernand

Envoyé au service Expédition le 22/01/2021 à 11h51

Demande d'information de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire concernant un transfert de crédit effectué par le Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction de la Défense (01.5.12.260)

Destinataires

Direction et assistante de direction
Commission du contrôle de l'exécution budgétaire
Groupe d'envoi -Transmis à la Conférence des Présidents - (Groupes politiques et services de la CHD inclus)



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Francine Cocard
Service des Commissions
Tél.: + (352) 466 966-322
Fax: + (352) 466 966-308
Courriel: fcocard@chd.lu

Luxembourg, le 21 janvier 2021

Monsieur Xavier Bettel
Premier Ministre, Ministre d'Etat
L-2910 Luxembourg

Concerne: Transfert de crédit effectué par le Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction de la Défense

Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat,

Au cours de sa réunion du 18 janvier 2021, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a procédé à l'examen des transferts de crédits opérés par différents ministères au cours des derniers mois et portant sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020.

Parmi ces opérations, le transfert suivant a particulièrement attiré l'attention de la commission parlementaire :

Direction de la Défense

Article sous-estimé : 01.5.12.260

Somme : 100 800 euros

Motif : « adhérer à un nouveau « support partner chip » dans le domaine satellitaire auprès de l'agence NSPA ».

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire souhaite avoir de plus amples informations sur le transfert susmentionné.

Copie de la présente est envoyée pour information à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement et à M. François Bausch, Ministre de la Défense.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, l'expression de ma considération très distinguée.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés